



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

**Service de la coordination des
stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Sous-direction du pilotage
stratégique et des territoires

DDA1 n° 2022-002672

Affaire suivie par
Caroline Censier-Calmus
Tél. : 01 55 55 86 21
Mobile : 06 18 29 00 43

caroline.censier-calmus@enseignement
sup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Paris, le 03 mai 2022

Destinataires *in fine*

Objet : Qualification Discipline rare du Rromani

Au vu du dossier déposé par la communauté d'étude Rromani **décision a été prise de qualifier le Rromani de Discipline rare et de l'inscrire à la cartographie Disciplines rares.**

La qualification de discipline rare est attribuée pour 2 ans. Cette qualification du Rromani en tant que discipline rare entraîne un suivi, ainsi qu'une révision du respect des critères de définition Disciplines rares, à l'issue de laquelle sera décidé du maintien ou non de l'inscription du Rromani à la cartographie des Disciplines rares.

Le chef de service de la coordination des
stratégies de l'enseignement supérieur et de la
recherche



Sébastien Chevalier

Destinataires :
Aurore Tirard

Copie à :
Jean-François Huchet
Anne-Sophie Barthez, Claire Giry
Philippe Casella, Pierre-Franck Chevet, Christine Chojnacki, Hélène de Penanros,
Paul Indelicato, Martina Knoop, Francis Prost, Jean-Michel Verdier